

Conseil départemental du Val-de-Marne

Séance du 11 décembre 2023

Vœu Présenté par le groupe Val-de-Marne en commun – PCF et citoyen.ne.s

Vœu pour un cessez-le-feu immédiat et durable à Gaza.

Vu la Charte des Nations Unies adoptée à San Francisco le 26 juin 1945,

Vu la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948,

Vu les Conventions de Genève de 1949,

Considérant le non-respect avéré du droit humanitaire international par l'armée israélienne dans le cadre des opérations militaires en cours à Gaza – dont certains actes sont qualifiés par les instances internationales de crimes de guerre,

Considérant les propos de la directrice exécutive de l'Unicef le 9 novembre 2023, selon laquelle « Gaza est devenu un cimetière pour enfants »,

Considérant l'appel du président de la République le 9 novembre 2023 à « œuvrer à un cessez-le-feu »,

Considérant qu'il n'existe en droit international ni droit à la vengeance, ni responsabilité collective d'un peuple,

Considérant l'attachement historique de la population Val-de-Marnaise aux valeurs de paix, de tolérance et d'amitié entre les peuples,

Considérant les deux vœux sur la situation au Proche-Orient adoptés par le Conseil départemental le 16 octobre 2023,

Le Conseil départemental du Val-de-Marne

Exige la libération immédiate et sans condition de tous les otages, et réaffirme sa solidarité envers l'ensemble des victimes civiles israéliennes ;

Appelle le Gouvernement français et l'Union européenne à prendre sans délai une initiative diplomatique pour un cessez-le-feu immédiat et durable et la mise en protection des populations civiles ;

Condamne sans réserve les actes de l'armée israélienne qui constituent selon les instances internationales des crimes de guerre contre les populations civiles de la bande de Gaza ;

Exprime son soutien et sa solidarité inconditionnelle aux populations civiles, aux agents de l'ONU et aux personnels humanitaires victimes de ces crimes ;

Exige la protection du peuple palestinien à Gaza et en Cisjordanie, l'arrêt des violations des droits humains et de la colonisation et la mise en œuvre de sanctions internationales contre ceux qui s'y livrent ;

Appelle au respect des résolutions de l'ONU afin de permettre une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens.
